

Cfdt:TOUTE
LA DIFFERENCE**BADGE TIS**
L'accord n'est pas
validé...

Seule la CFDT est signataire. C'est insuffisant...

La seule signature de la Cfdt (24,5% aux dernières élections) ne suffira pas pour permettre la mise en œuvre des mesures négociées depuis des mois. La direction va donc appliquer ses propres règles, faute d'avoir recueilli les 30% requis pour valider cet accord. Certes, les règles de gratuité totale, telles que nous les avons connues, ne peuvent perdurer, pourtant, les avancées obtenues pour les salariés actuels étaient loin d'être négligeables compte-tenu des contraintes légales imposées par l'URSSAF :

- **100% de gratuité nette sur tous les trajets domicile/travail,**
- **75% de gratuité nette sur les trajets « loisir » + une augmentation du salaire annuel de 95€ bruts pour tous les salariés, soit 100% de gratuité nette sur les 300 premiers euros de péage,**
- **Le forfait annuel conjoint de 500€ porté à 650€ (+30%) + une remise de 25% sur les frais de gestion annuels,**
- **Le forfait annuel hors réseau ASF, Escota et Cofiroute maillé de 275€ porté à 360€ (+30%) + gratuité totale des frais de gestion du badge...**

Et maintenant ?

La CFDT ne peut se résoudre, comme bon nombre de salariés qui nous interpellent depuis hier, à ce que cet accord ne soit pas mis en application. Un seul signataire supplémentaire suffirait pour cela.

Aussi, la CFDT a d'ores et déjà entamé des démarches auprès de la DRH pour lui demander de bien vouloir reporter de quelques jours la date définitive de clôture des signatures du texte en présence.

**Ce délai supplémentaire peut s'avérer nécessaire à chacun (salariés, syndicats et direction),
pour prendre la mesure de la situation et faire en sorte qu'il n'y ait rien à regretter.**